



Les missions diligentées par l'inspection technique des services du ministère de la Sécurité sur les services payés de la Police nationale ont rendu leurs conclusions, hier 17 mai 2017, à Ouagadougou. Elles ont décelé, entre autres, une gestion « parfois » opaque des fonds générés par ces services.

Les « fins limiers » du ministre de la Sécurité, Simon Compaoré lui ont rendu les rapports de leurs investigations sur les services payés au sein de la Police nationale. Il y avait manifestement des irrégularités, d'après les vérifications faites auprès des différents services de police. Selon l'inspecteur général des services du ministère de la Sécurité, Saïdou Zetiyenga, qui a supervisé les différentes missions, les investigateurs sont allés dans tous les postes de police qui assurent des missions de services payés. C'est-à-dire, des actions de sécurisation auprès de particuliers hors de leur mission régalienne de sécurité nationale. Le premier constat est que le décret n°79-356/PRES/IS/DGPN du 17 septembre 1979 portant fixation des montants des rétributions allouées aux prestations de service effectuées par le personnel de police au profit de particulier qui sert de base légale pour la gestion de ces activités est désuet. Ce faisant, la porte a été ouverte à des pratiques « peu orthodoxes ». Les inspecteurs ont notamment relevé des cas de gestion irrationnelle du personnel affecté aux missions de services payés et d'inexistence de contrat écrit entre certains services de police et des responsables de sociétés. Ils ont noté également le secret entourant certains contrats et une « gestion opaque » des ressources générées par les services payés et la multiplicité des clés de répartition. C'est justement cette pluralité de destination, et notamment les rubriques « fonctionnement de service » ou « action psychologique » de cette répartition qui concentraient les supputations autour de cette question, ont-ils laissé entendre. Selon M. Zetiyenga, ses services ont décelé des cas de « versements de sommes d'argent sans base légale », « d'inexistence d'états d'épargne dans l'utilisation des fonds », « de chèques de paiement libellés au noms d'individus plutôt que du service » ou tout simplement, « d'achat de bière pour le directeur régional ». Les rapports ont révélé, entre autres, qu'au Centre, environ 62% des dépenses effectuées avec l'argent de ces services sont injustifiées. Cette irrégularité est de l'ordre de 13% dans les Hauts-Bassins, 46% dans le Centre-Est, 79% dans le Centre-Ouest, 98% dans le Sahel...En somme, à écouter les explications de l'inspecteur général des services,

l'argent des services payés était souvent utilisé comme une caisse de menues dépenses, « sans pour autant respecter les règles qui régissent la gestion d'une caisse de menues dépenses ». D'où ont-ils fait 17 recommandations, allant de la transparence des contrats, à la mise en place et au bon fonctionnement de comités de gestion inclusive du service payé. L'ultime étant la relecture du décret sus-cité. A la lecture de la synthèse des différents rapports, certains responsables de services ont tenté d'apporter des justificatifs.

Le directeur régional de la sécurité du Centre-Ouest a dit qu'il a été nommé « seulement » en novembre 2016, et qu'il est donc étranger à certaines irrégularités constatées dans sa région.

Des tentatives de justification...

Celui de la Boucle du Mouhoun a embouché la même trompette, tout en précisant que chacun d'eux a dû gérer cet argent « comme il peut », selon les réalités qui se présentent à lui. Il a notamment indiqué que la plupart de ces sommes servaient à l'argent des patrouilles. Quant au directeur régional du Centre-Nord, il a fait comprendre que son régisseur était chargé de justifier la gestion de l'argent du service payé en son absence. Mais, ce dernier s'est suicidé...Devant autant de justifications, le ministre de la Sécurité, Simon Compaoré a dit à ses « éléments » de rester « cool ». Il a soutenu que ces missions de vérifications ont permis de démontrer que « les gens avaient raison de rouspéter à propos du service payé ». Mais, il a tout de suite ajouté que les irrégularités ne peuvent justifier l'indiscipline. « Ce travail (missions de vérifications) va nous permettre de changer de fusil d'épaule », a-t-il déclaré. Il a donc annoncé la mise en place prochaine d'une « grande commission », objective, débarrassée de tout partisanisme, composée de juristes, de financiers qui sera commise à l'élaboration d'un projet de décret devant remplacer le précédent, coupable d'avoir permis toutes les irrégularités à propos du service payé.

Fabé Mamadou

OUATTARA

.....
.....

Wakilou Senou, SG de l'Union police nationale (UNAPOL) : « Si les fautifs sont honnêtes, ils doivent démissionner ».

« Au vu de ce rapport, nous avons un sentiment mitigé. D'abord, cela conforte l'UNAPOL dans la lutte qu'elle mène depuis sa naissance, plus précisément à propos de la question du service payé. Le ministre de la Sécurité a été suffisamment clair. Le décret 79 régissant le service payé est largement désuet, ce que nous avons toujours dénoncé. Depuis la naissance du syndicat, nous passons le temps à crier à cor et à cri qu'il faut relire ce décret parce qu'il est dépassé. Et ce soir, il a reconnu clairement que ce décret est dépassé. Deuxièmement, le ministre a reconnu qu'il y a de l'opacité, il y a des gens qui exploitent d'autres. Et c'est ce qui justifie le mouvement d'humeur que nous avons constaté depuis quelques temps au niveau des casernes de la Police nationale. Mais, nous sommes quelque peu attristés parce que c'est à cause de l'injustice dont ce rapport fait échos que nos 136 camarades sont aujourd'hui dans la rue. Ils ont été radiés pour des raisons fallacieuses, pour des règlements de compte. Les mêmes personnes qui les ont radiés en 2011 pour ces mêmes pratiques que le ministre d'Etat a reconnues ce soir, continuent encore en 2017 d'exploiter des hommes. Des couples ont été brisés, des enfants ne vont plus à l'école, nos camarades sont aujourd'hui des chômeurs. Ce sont les mêmes raisons qui ont été reconnues ce soir qui justifient qu'en 2011 il y a eu ce mouvement et des gens en ont profité pour les radier. Nous lançons un appel à la population burkinabè qui dès le départ, a compris le bien-fondé de notre lutte et nous a soutenus. Nous interpellons les autorités coutumières, les autorités politiques, son Excellence le chef de l'Etat. Si effectivement, nous sommes sortis dans la rue et que des gens sont morts pour qu'il y ait du changement, si désormais plus rien ne sera comme avant, nos 136 camarades doivent

Services payés de la Police nationale

Écrit par Sidwaya

Jeudi, 18 Mai 2017 00:29 - Mis à jour Jeudi, 18 Mai 2017 00:33

rejoindre les rangs. S'il y a de l'honnêteté et si dans ce pays, il y a de la justice, UNAPOL n'a pas besoin d'une manifestation afin que nos 136 camarades soient rétablis dans leurs droits. En tous les cas UNAPOL a pris acte, au niveau du bureau national des décisions vont suivre. Nous attendons de voir la suite. Par ailleurs, reconnaître que des deniers publics ont été détournés et dire seulement de faire des compléments de justificatifs, nous disons que des conséquences doivent être tirées. Aujourd'hui, si les fautifs sont honnêtes, ils doivent démissionner parce que c'est un désaveu des pratiques au niveau des services de police.

Propos recueillis par : F.M.O

Sidwaya